



Rapport du directeur administratif et financier de la fondation

novembre 2007 à octobre 2008

PERSONNEL

Administration et services généraux

Cette dernière année a été placée sous le signe, a priori contradictoire, du changement et de la continuité. En effet, le changement s'est exprimé par une série, inédite, de départs et d'arrivées dans le secteur administratif et des services. La continuité fut celle de la surcharge de l'équipe administrative !

Au niveau des mutations en personnel, nous avons eu le plaisir de fêter, à fin décembre 2007, Mme Nicole Singelé-Ponci, aide de cuisine, qui a pris sa retraite après 20 années de service auprès du Centre IMC puis du Ceras. Pour lui succéder, nous avons engagé, dès le 1^{er} janvier 2008, Mme Aldina Gomes Feliciano. En mars 2008, c'est Mme Janine Amstutz-Willemin, secrétaire-réceptionniste, qui a fait valoir son droit à une retraite anticipée. Mme Amstutz-Willemin a été engagée en janvier 2002 et a été la secrétaire lors des assemblées du Conseil de fondation. Elle a été remplacée par Mme Sandrine Di Nenzo Kader. Nous souhaitons une belle et heureuse retraite à ces deux fidèles collaboratrices et une cordiale bienvenue aux nouvelles arrivées.

À la fin de l'année scolaire 2007-2008, c'est la tête de la fondation et une référence personnelle qui a quitté le Ceras pour prendre une retraite anticipée. Vingt ans plus tôt, au printemps 1988, M. Jean-Claude Kohler, récemment nommé au poste de directeur du Centre IMC pour la rentrée d'août, procédait à mon engagement. Depuis cette date, j'ai eu la chance de pouvoir travailler à ses côtés, d'apprendre, de débattre et de grandir. Rapidement, M. Kohler m'a laissé une large marge de liberté dans l'accomplissement de mes diverses tâches professionnelles et il a su déléguer, faire confiance, m'ouvrir à d'autres aspects que ceux liés à la gestion et à l'administration et reconnaître mon travail en me confiant de plus amples responsabilités. Je lui en suis vivement reconnaissant et lui souhaite le meilleur pour une longue, belle et active retraite.

M. Cédric Linder, cuisinier, a souhaité obtenir le CFC complémentaire de cuisinier en diététique. Pour ce faire, il a pris un congé non payé d'une année envers le Ceras et a été engagé pour une année par HNE (Hôpital neuchâtelois) afin d'y effectuer sa formation. Pour le remplacer, nous avons engagé M. Lianel Mercier à qui nous souhaitons une cordiale bienvenue.

Au niveau des apprentis, nous avons pris acte de la décision de rompre son contrat, à fin avril 2008, de Mme Tulsi Gurtner. Cette jeune femme, qui avait été engagée en août 2007, à la demande du SFPL, pour refaire sa 2^{ème} année de formation initiale AFP d'employée en cuisine (2 ans) a décidé, pour des raisons personnelles, de se présenter en candidate libre aux examens. Pour repourvoir le poste laissé vacant, nous avons engagé, à la rentrée d'août 2008, M. Yvo Baer, apprenti cuisinier CFC.

Merci à toute l'équipe de cuisine, et plus particulièrement à son chef, M. Georges-Henri Singelé, pour sa patience et son engagement quotidien dans la formation de nos apprentis.

Mme Eva Spichiger, secrétaire-réceptionniste, a vu sa santé se péjorer ces dernières années. Elle a souhaité pouvoir diminuer son temps de travail de 50% à environ 30%. Pour la remplacer, nous avons engagé, au 1^{er} octobre 2008, Mme Laetizia Di Nuzzo. Mme Spichiger sera au bénéfice d'un poste protégé au sein du secrétariat. Elle partagera ce

poste avec Mme Laureen Desaulles, également ancienne élève du Centre IMC, qui a commencé une formation en entreprise de réceptionniste-téléphoniste le 20 octobre dernier, avec un soutien de la part de l'Unité de formation professionnelle du Ceras.

Mme Anne-Lise Dubois-Évard, secrétaire-comptable, atteinte dans sa santé, a dû cesser son activité dès mi-septembre 2008 et pour plusieurs mois suite à une opération. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement et nous réjouissons de la revoir prochainement parmi nous. Elle est partiellement remplacée par sa collègue directe, Mme Annamaria Baer-Personeni, qui a accepté d'augmenter transitoirement son temps de travail, et par Mme Liliana Pereira Cardoso qui a été engagée pour un contrat de durée déterminée.

Je remercie vivement toute l'équipe de l'administration et des services de leur solidarité et de leur engagement.

Jubilaires

Nous félicitons Mme Catherine Dubois-Quélet, employée de maison, pour ses 10 ans de fidélité à notre fondation.

FINANCES

Boucllement des comptes 2007

Comme toutes ces dernières années, les délais administratifs habituels ont pu être respectés. L'organe de contrôle – la fiduciaire Fiduhel – a effectué fin février la révision de l'exercice comptable. Son rapport a relevé la parfaite tenue des diverses comptabilités ainsi que l'adéquation de notre organisation par rapport au fonctionnement institutionnel et aux exigences de l'État et de l'Office fédéral des assurances sociales (Ofas).

Un grand merci à Mmes Dubois-Évard et Baer-Personeni, secrétaires-comptables, pour cet excellent résultat.

L'an dernier, nous relevions que le déroulement des travaux de boucllement avait pu se faire de manière plus sereine que lors de la première année d'utilisation du logiciel Sidis. Celui-ci avait été apprivoisé et la plupart de ses défauts de jeunesse supprimés.

Cette année, malheureusement, le constat est un retour à des conditions plus pénibles.

En effet, une importante pression et beaucoup de stress ont été vécus par l'équipe administrative en raison du fort fractionnement des périodes durant lesquelles le soussigné a pu se consacrer à ces travaux, ceci suite aux très nombreuses séances extérieures et internes qui ont émarginé cette année, ainsi qu'au nombre totalement inédit de mutations en personnel vécu ces derniers 6 mois dans l'ensemble de la fondation.

Je remercie vivement toute l'équipe de sa patience, de sa disponibilité et de la souplesse dont elle a fait preuve durant cette année particulièrement chahutée.

Bilan consolidé 2007

Le total du bilan consolidé est inférieur d'environ deux millions par rapport au total du bilan consolidé de l'exercice précédent ; cette baisse est due au fait que les deux exercices précédents (2005 et 2006) ont été soldés par les cantons (voir comptes 1592 et 2502).

Le compte courant de trésorerie (compte 2020) montre une forte hausse du découvert bancaire en raison du remboursement, par la fondation et sur demande du service des établissements spécialisés du canton de Neuchâtel (SES) et de l'office de l'enseignement spécialisé (OES), des avances reçues en trop sur les exercices comptables 2005 et 2006. Ces deux exercices, comme celui que nous venons de boucler, ont présenté un résultat nettement inférieur aux montants budgétisés (voir explications dans les précédents rapports). Près de Fr. 700'000.- ont été ainsi remboursés, entre décembre 2007 et février 2008, aux cantons de Neuchâtel, Berne et Jura.

Comptes d'exploitation 2007 – généralités

Pour les deux comptabilités (secteur "enfance et adolescence" et secteur "adultes"), le résultat final (soit l'excédent de charges avant subventions Ofas) est largement inférieur aux montants budgétisés, ceci d'environ Fr. 975'000.—.

Divers facteurs cumulés, détaillés ci-après, expliquent l'importance de cet écart.

Compte d'exploitation 2007 du secteur "enfance et adolescence"

Pour le secteur "enfance et adolescence" (unité scolaire, éducative et de traitement, unité ambulatoire de langage et unité ambulatoire de traitement, ci-après US), l'importante différence entre l'excédent figurant au budget et le résultat des comptes (Fr. 792'000.—, soit une différence de -19.2%) est due à la conjonction d'économies sur l'ensemble des postes budgétaires et à l'encaissement de recettes plus élevées que prévu.

Le total général des charges est inférieur de Fr. 562'000.- par rapport au budget (-7.8%).

La classe de comptes 3 "Salaires et frais de personnel" est inférieure de Fr. 384'000.— en raison de divers postes partiellement ou non utilisés, ceci suite à une nouvelle évaluation des besoins effectuée à la rentrée 2007 en regard des élèves accueillis (9^{ème} classe) et, également, en raison du départ à la retraite de titulaires chevronnés remplacés par des nouveaux, colloqués en début de l'échelle des traitements, ...).

La classe de comptes 4 "Autres charges d'exploitation" est nettement en dessous de la cible budgétaire (Fr. 178'000.—, soit -13.2%). Ce résultat est dû à une gestion très stricte des divers postes "Biens, services et marchandises" (utilisation partielle du poste "Entretien immeuble" via un étalement des travaux, baisse des coûts en intérêts passifs (avances de trésorerie supérieures aux montants dus), économies sur divers postes administratifs (site Web, imprimés, baisse des coûts du logiciel Sidis, ...)

Le total de la classe de comptes 6 "Produits d'exploitation" dépasse de Fr. 230'000.— la somme figurant au budget (+7.5%) suite au cumul sur le même exercice, à la demande du SES et de l'OES, des recettes "subsides scolaires" 2006 et 2007. Ces produits étaient jusqu'alors décalés d'un an dans les comptes et ont dû être cumulés en raison de l'entrée en vigueur de la RPT et du transfert du secteur "enfance et adolescence" de notre fondation du DSAS au DECS au 1^{er} janvier 2008.

Les recettes liées aux mesures médicales AI ont subi une légère baisse (- Fr. 20'800.-) alors que celles non AI (caisses-maladies) sont en hausse (+ Fr. 53'000.-). Cette évolution est due aux changements de population du Ceras et au fait que les nouveaux élèves ne sont pas tous au bénéfice de mesures médicales de l'AI.

Une gestion toujours très rigoureuse des divers postes budgétaires et l'utilisation parcimonieuse et seulement en cas de nécessité des postes et heures de travail figurant au budget est toujours de mise.

Compte d'exploitation 2007 du secteur "adultes"

Pour le secteur "adultes" (unité de formation professionnelle, ci-après UF), l'importante différence entre l'excédent de charges figurant au budget et le résultat de l'exercice comptable (Fr. 182'000.—, soit une différence de -47.9%) est due, principalement, à une augmentation très importante des recettes liée à la prise en charge de 42 jeunes en moyenne au lieu de 32 (+131.25%) selon la capacité d'accueil de l'UF (4958 journées facturables Ofas au lieu de 4196 selon le budget).

Le total général des charges n'est supérieur que de Fr. 4'800.— par rapport au budget (écart de + 0.3%) ceci malgré l'accueil de 48 jeunes à mi-août 2007 (pour rappel, la capacité d'accueil était de 32 apprentis pour l'exercice 2007).

Le total de la classe de comptes 3 "Salaires et frais de personnel" est parfaitement dans la cible budgétaire, car inférieur de seulement Fr. 4'100.— au montant budgétisé (postes intervenants en léger dépassement, autres postes très légèrement en dessous du budget).

Le total de la classe de comptes 4 "Autres charges d'exploitation" est également très proche du montant figurant au budget (Fr. 8'900.—, soit +3.5%). Malgré la forte sur-occupation, les postes "Biens, services et marchandises" sont parfaitement maîtrisés et voient même une légère baisse dans certains postes liés à l'administration (logiciel Sidis, matériel de bureau).

Le total de la classe de comptes 6 "Produits d'exploitation" est supérieur de Fr. 187'000.— par rapport au budget (+17.1%) en raison d'une nouvelle hausse des journées facturables à l'Ofas.

Par ailleurs, nous rappelons que les coûts de fonctionnement de l'Unité de formation professionnelle sont quasi intégralement à charge de la Confédération.

Immeuble Coquemène

Nous rappelons que ce petit immeuble locatif de 7 appartements, sis rue de la Coquemène 23 à Neuchâtel, a été légué en 1988 à la fondation du Centre IMC. Depuis 1990, sa gestion est confiée à l'administration de l'institution.

Le bénéfice de l'exercice 2007 se monte à Fr. 19'081.55

À ce jour, tous les appartements sont loués ; un changement de locataire a eu lieu en octobre 2007 (appartement de 2 pièces) et un autre à fin mars 2008 (appartement de 3 pièces). Suite à ce dernier départ, nous avons dû refaire complètement l'appartement dont plusieurs pièces avaient été endommagées (plafonds, boiseries, ...) par la locataire sortante. Le dossier a été présenté à la commission cantonale de conciliation. Au vu de la situation de la locataire (rente AI et aucun autre revenu), et en fonction du nombre d'années passées dans l'immeuble, nous avons transigé et exigeons désormais un montant symbolique qui nous sera versé en plusieurs mensualités.

Fonds propres

Durant l'exercice 2007, nous avons reçu Fr. 1'675.— de dons et legs.

Cette année, nous avons utilisé Fr. 2'400.— pour l'organisation des activités de loisirs et des camps, Fr. 5'380.— pour financer l'audit extérieur effectué dans le cadre de la démarche "Renard 2", Fr. 3'437.80 pour l'achat, en vue de test et d'évaluation, d'un logiciel spécialisé (Médialexie) destiné aux élèves ayant de graves troubles du langage, Fr. 1'597.80 pour la participation des nageurs du Ceras à la compétition Halliwick, Fr. 4'000.— pour les départs à la retraite de membres du personnel, Fr. 886.— pour des jeux extérieurs et diverses activités en faveur des élèves, Fr. 363.— pour couvrir les soldes 2005 et 2006 non pris en charge par l'État et Fr. 2'162.45 pour des achats et prestations diverses. Le montant dépassant le total des dons reçus durant l'année 2007 a été prélevé du compte réserve "2121" qui figure au bilan consolidé pour un montant de Fr. 872'639.—.

Nous remercions chaleureusement toutes les personnes et toutes les sociétés donatrices. Par leur générosité, elles contribuent à l'élargissement des prestations que nous pouvons offrir à nos élèves.

Budgets 2008

Les budgets 2008 du secteur "enfance et adolescence" et du secteur "adultes" de la fondation ont été présentés au SES et à l'OES le 11 décembre 2007. Ils ont été acceptés par l'État le 18 janvier 2008, sans modification de nos demandes. Le déficit global reconnu est de Fr. 5'022'870.— pour le secteur "enfance et adolescence", après déduction des parts hors canton estimées (cette forte hausse est due à l'entrée en vigueur de la RPT et à la suppression des mesures scolaires AI) et de Fr. 22'480.— pour le secteur "adultes" (après déduction du tarif compensatoire AI) ; merci au SES et à l'OES de leur collaboration.

Ofas / AI

Mme Barbara Conrad, déléguée de l'Ofas pour le secteur "enfance et adolescence" du Ceras, a validé, le 24 octobre dernier et pour la dernière fois en raison de l'entrée en vigueur de la RPT, notre calcul de la subvention à l'exploitation pour l'exercice 2007. En effet, dès le

1^{er} janvier 2008, toutes les prestations AI liées à la scolarité spéciale (écolage, pension, repas, transports, subventions à l'exploitation et sur les investissements,...) ont été transférées aux cantons, selon les modalités de la RPT. Seules subsistent, pour le secteur "enfance et adolescence", les recettes liées aux mesures médicales AI (physio et ergothérapie).

Les prestations AI du secteur "adultes" (UF) ne font pas partie du domaine touché par la RPT ; ce secteur restera ainsi financé quasi intégralement par l'Ofas.

Mme Maryka Laâmir-Bozzini est, depuis l'automne 2007, la nouvelle déléguée de l'Ofas pour l'UF. Le 18 janvier dernier, nous avons eu le plaisir de lui faire visiter l'antenne de La Chaux-de-Fonds et de lui présenter le fonctionnement de cette structure. Par la même occasion, nous avons pu finaliser une nouvelle mouture de la convention tarifaire.

GESTION

Passage du DSAS au DECS

La collaboration avec MM. Daniel Marthe, chef de l'OES, et Yves Ehret, responsable financier du service de l'enseignement obligatoire (SEO) est bonne et empreinte d'efficacité, de sympathie et de respect mutuel.

Le budget 2009 de l'École spécialisée leur a été présenté, le 29 septembre dernier, suivi d'une visite de nos locaux.

Nouvelle structure de direction de la fondation et autonomisation des secteurs

Suite au passage du secteur "enfance et adolescence" du Ceras du DSAS au DECS et à la forte croissance du secteur "adultes", qui reste par ailleurs rattaché à l'Ofas pour son financement, le Conseil de fondation a décidé de scinder et d'autonomiser les deux structures en les dotant d'une direction propre et d'une nouvelle dénomination :

- École spécialisée du Ceras (ÉS)
Environ 70 salariés – 79 élèves dans nos classes + 14 élèves intégrés et suivis par l'unité ambulatoire de langage + une centaine d'enfants suivis en ambulatoire (physio / ergo)
- Unité de formation professionnelle du Ceras (UF)
Environ 30 salariés – 59 apprentis dans nos 3 antennes (La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel et Delémont)

La nouvelle répartition des tâches de direction au sein de la fondation se passe bien et la collaboration entre MM. Saïd Khamlichi, directeur de l'École spécialisée, Charles Faivre, directeur de l'Unité de formation professionnelle, et le soussigné est agréable, sympathique et efficace ; je les en remercie vivement.

Il est cependant fort regrettable de ne pouvoir consacrer qu'un temps très restreint à la réflexion et au travail de management, la partie opérationnelle remplissant largement le temps de travail limité de la direction administrative et financière. En effet, ce poste est à "temps partiel" sur les deux institutions soit, pour cette année, 65% au sein de l'ÉS et 35% pour l'UF, ce qui nous semble insuffisant pour gérer à la fois les ressources humaines, l'ensemble des salaires, la gestion comptable et administrative, le suivi des bâtiments et de l'informatique de gestion, ainsi que les diverses tâches de direction (gestion d'équipes, séances, commissions, groupes de travail, ...).

CCT-ES (convention collective de travail des établissements spécialisés)

Malgré les nombreux avis négatifs des comptables et responsables administratifs des institutions (demande de report au 1.1.2009, voir également le rapport de l'an dernier), l'ANMEA et les partenaires (associations du personnel et syndicats) ont persisté dans leur décision de faire entrer en vigueur les annexes 6 à 6c de la CCT-ES en cours d'année, soit au 1^{er} juillet 2008.

Il s'agit en l'occurrence du passage à la nouvelle grille salariale et aux règles fixant les traitements du personnel soumis à la convention. Il faut préciser que les principes de base sont totalement différents entre l'ancien système de rémunération et celui qu'il a fallu mettre en route au milieu d'un exercice comptable.

Cette décision a engendré une très forte surcharge de travail car il a été nécessaire, une fois les salaires du mois de juin bouclés, de modifier le logiciel Sidis (travail du CEG) puis de saisir les nouvelles classes de salaires et les échelons de chaque collaborateur, avant de pouvoir tester et valider les calculs puis, enfin, effectuer le déroulement ordinaire du traitement des salaires du mois de juillet. Tout cela pour voir les collaborateurs être, au mieux et pour ceux non plafonnés ou bloqués, mis au bénéfice de l'échelon immédiatement supérieur à leur ancien salaire, soit obtenir un salaire plus élevé de quelques centimes à une vingtaine de francs par rapport à leur salaire du mois de juin.

La nouvelle grille salariale CCT-ES, qui comporte 14 classes de salaire, elles-mêmes subdivisées en 37 échelons, est basée sur un système de description des fonctions (DF) effectué au moyen de l'outil informatique ProFil, géré par un collaborateur du service des ressources humaines de l'État de Neuchâtel. Les employés soumis à la CCT-ES ont tous reçu un avenant à leur contrat accompagné de leur DF. En cas de désaccord, ils ont le droit d'en demander un réexamen auprès du Groupe consultatif, lequel est constitué de représentants de l'ANMEA et des partenaires sociaux.

D'autres annexes à la CCT-ES sont également entrées en vigueur au 1^{er} juillet dernier. Il s'agit des annexes concernant les piquets (annexe 7), la formation continue (annexe 8) et la formation en emploi (annexe 9).

A ce jour, le système fonctionne, bien que des éléments tels que les indemnités pécuniaires pour les formateurs ou le système de bonification de pourcents salariaux supplémentaires pour des heures de travail dites "particulières" soient pour le moins discutables et sources de conflits potentiels.

Descriptions de fonctions – des dysfonctionnements !

Plusieurs demandes de révision de descriptions de fonction (DF) de collaborateurs du Ceras sont pendantes depuis l'été auprès des responsables de projet de l'ANMEA.

Il semble que d'autres fondations soient encore en attente de demandes datant de fin 2007 ! Selon nos informations, la personne qui gère le programme permettant l'établissement des DF pour toute la fonction publique du canton de Neuchâtel est seule pour effectuer cette tâche stratégique, ce qui nous interpelle quant à la pérennité et à la fiabilité à long terme du système.

En effet, comment fixer le salaire d'un nouvel employé à son engagement, dans le cadre d'une nouvelle fonction, si la définition de cette fonction n'est établie qu'un an, voire plus, après son entrée en service ?

Nous espérons vivement que l'ANMEA prenne ce dossier en main et fasse pression sur les responsables des ressources humaines de l'État afin d'arriver à un temps de réponse qui soit raisonnable et qui permette le bon déroulement des processus d'engagement.

Renard & Cie

Malgré les bons résultats de deux exercices bénéficiaires successifs, en 2006 et 2007, l'État n'a pas relâché la pression mise sur les institutions. Au contraire, alors que les trois fondations de la filière "Renard 2" allaient, après de nombreuses et chronophages séances, remettre au chef du DSAS leur rapport (financé via un audit payé par lesdites fondations), elles ont été stupéfaites de découvrir, lors d'une séance d'information organisée à fin novembre 2007 par les deux Conseillers d'État, chefs des départements concernés, la naissance d'un nouveau processus contraignant, le « protocole de transfert des institutions "mineurs AI" du DSAS au DECS ».

Ce document, unilatéral, fixait de nombreux points et un agenda inacceptables pour les fondations, qui auraient dû, par ailleurs, signer une convention de coopération faisant référence directe au contenu de ce protocole.

Après une période de forte crise, et une fois le transfert au DECS effectif, les trois fondations ont accepté de signer, en mars 2008, une déclaration de coopération, dont les termes ne font plus aucune mention du fameux protocole.

Enfin, par une conférence officielle tenue à la Vue-des-Alpes le 20 février 2008, M. Debély, chef du DSAS, annonçait la "clôture de la démarche Renard".

Le discours présentait certes la fin du processus global "Renard" mais renvoyait la suite des démarches d'économies et de rationalisation des structures (*idées toujours bien vivantes*) au sein des différentes filières, soit, pour l'École spécialisée du Ceras, au DECS via l'OES.

Les travaux sous l'égide de l'OES sont pilotés par un groupe de travail nommé GT-ECOSP (groupe de travail des écoles spécialisées) qui a pour références les éléments suivants :

- Le règlement Refoscoc (règlement de la formation scolaire spéciale),
- la déclaration de coopération signée par les fondations,
- le protocole de transfert en tant que fil rouge conducteur des réflexions de l'OES en ce qui concerne la future organisation des écoles spécialisées (*un potentiel renardeau ?*),
- l'accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée (concordat CDIP).

Les travaux de réflexion ont commencé cet automne et sont présentés plus en détail dans le rapport du directeur de l'École spécialisée du Ceras.

Travaux – immeuble du Ceras, rue du 12-Septembre 11

Les travaux de cet été se sont bien déroulés et ont concerné la création d'une 10^{ème} salle de classe par la réunion de deux locaux adjacents, le remplacement d'une importante série de fenêtres en mauvais état et plus étanches situées dans l'aile N et NE du bâtiment et la transformation de deux anciennes salles de bains vétustes et inutilisées (vieilles baignoires "sabots") en bureau de psychothérapie, au 3^{ème} et en salle de douche au 4^{ème} comportant un petit coin vestiaire, trois cabines et un emplacement pour un lit de douche.

Par ailleurs, durant l'été 2008, nous avons dû entreprendre d'urgence des travaux non prévus. En effet, après deux ans de répit (voir rapport de l'an dernier), des dégâts d'eau (coulures et traces d'humidité) sont réapparues au niveau de l'appartement des concierges. Après intervention de l'entreprise spécialisée, il s'est avéré que les toits plats du niveau 5 étaient à nouveau inondés. En accord avec l'OES, que nous remercions de nous avoir donné le "feu-vert" pour lancer ces travaux extrabudgétaires, nous avons pris la décision de dégarnir l'ensemble de la toiture et de refaire complètement l'étanchéité (en 2006, nous avons procédé par sondages). Ce choix impliquait de devoir démonter toute l'installation de panneaux solaires se trouvant sur ces toits (320m²). Par ailleurs, au vu l'état de ce matériel, le Comité exécutif a décidé de demander une expertise à un bureau de conseil afin de déterminer les options possibles et raisonnables concernant l'avenir de cette installation solaire. Ces derniers travaux sont encore en cours.

Nous réitérons ici nos remerciements à l'ensemble des collaborateurs, et plus particulièrement à nos concierges, qui ont eu à subir les nuisances engendrées par les travaux de remise en état.

Sécurité incendie

Une grande rigueur est toujours de mise en ce qui concerne le suivi des installations et des procédures "incendie".

Cependant, comme exemple de la quête frénétique de recettes de tous ordres qui caractérise ces dernières années, nous devons relever la décision regrettable du SIS, via

l'application d'une modification du règlement communal, de nous facturer désormais chaque "fausse" alarme au prix fort (de Fr. 300.- à Fr. 700.-), ce qui ne se faisait pas auparavant car le SIS tenait compte de la nature scolaire de notre institution.

En raison des imprévus de cet été (voir point "travaux") nous avons décidé de reporter à l'année 2009 les travaux de cloisonnement de la cage d'escalier (mesure constructive demandée par le SIS dans le but d'éviter une propagation des fumées dans les étages de l'immeuble par "effet cheminée").

Informatique (Sidis, GTIES, groupe de pilotage, RPN, ...)

Le projet Sidis, jusqu'alors géré par le centre électronique de gestion (CEG) de la ville de Neuchâtel, a été repris cet automne par le service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN).

Le programme Sidis donne satisfaction et a pu évoluer sans heurts sur la nouvelle grille des salaires de la CCT-ES, tout en continuant de traiter la grille salariale des enseignants, soumise à d'autres règles et d'autres taux de renchérissement.

Sincères félicitations et remerciements à Mme Fabienne Colin, nouvelle cheffe de projet "Sidis" au SIEN, pour sa disponibilité et son efficacité.

Le GTIES s'est réuni à deux reprises afin de partager, entre praticiens (comptables et responsables administratifs), les diverses expériences vécues et les propositions d'évolution et d'amélioration du logiciel Sidis (nouveau numéro AVS, introduction du nouveau barème salarial, archivage, gestion du code IBAN pour les paiements fournisseurs, etc.).

Enfin, le GPIES (groupe de pilotage du projet Sidis) poursuit son travail de coordination et de conduite du projet, à raison de 3 à 4 séances annuelles.

En ce qui concerne l'informatique scolaire, MM Thomann et Tissot-Daguette continuent d'assurer le suivi et la maintenance du parc informatique pédagogique, à notre entière satisfaction.

Par ailleurs, cette dernière année, ils se sont fortement impliqués dans la recherche et l'évaluation de nouveaux logiciels pédagogiques destinés à nos élèves (Médialexie, Sprint, Skippy, ...). Ces projets passionnants, mais très conséquents, sont en pleine phase de maturation et riches de perspectives, ce dont nous nous réjouissons.

Je les remercie vivement de leur travail.

Site www.ceras.ch

Le site Internet du Ceras est tenu à jour de manière régulière et est bien visité. Les offres d'emploi y sont mises en ligne avec le descriptif de l'annonce et le cahier des charges du poste ; nous nous réjouissons de vous y accueillir.

Pour conclure, je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance aux membres du Conseil de fondation, du comité exécutif et de la direction pour leur confiance et leur engagement tout au long de l'année écoulée.

Je remercie également vivement les collaboratrices et les collaborateurs de l'ÉS et de l'UF, ainsi que les divers partenaires de l'institution, pour la qualité de leur travail et leur implication qui contribuent, jour après jour, au bon fonctionnement de l'ensemble de la fondation du Ceras.

La Chaux-de-Fonds, novembre 2008

Jean-François Iseli